

Rendre la construction plus durable grâce au bois durable : Questions fréquemment posées

1. **L'utilisation accrue du bois dans la construction contribuera-t-elle à l'augmentation de la déforestation ? L'augmentation de la demande de bois dans le secteur de la construction entraînera-t-elle une augmentation de la récolte ?**

Le principal facteur de déforestation est la conversion des forêts en terres agricoles et pastorales.¹ Il est possible de répondre à la demande de bois de construction sans provoquer de déforestation en récoltant le bois dans les limites de la croissance de la forêt grâce à une gestion durable des forêts (GDF). Toutefois, le risque est réel si la promotion de l'augmentation de l'utilisation du bois dans la construction n'est pas liée à des politiques, des réglementations ou des incitations visant à prévenir la déforestation et à gérer les forêts de manière durable. La mission du FCLP est d'accélérer les progrès mondiaux pour arrêter et inverser la perte de forêts et la dégradation des sols d'ici à 2030 tout en assurant un développement durable et en favorisant une transformation rurale inclusive. Il convient également de noter que le renforcement de la valeur économique des forêts par une utilisation accrue ou de plus grande valeur de l'approvisionnement de bois peut contrecarrer les pressions visant à convertir les forêts en d'autres utilisations des terres. Par conséquent, les mesures prises ou soutenues dans le cadre de cette initiative devraient appuyer les efforts déployés par les pays pour réduire la déforestation et la dégradation des forêts.

2. **Étant donné que la mission du FCLP est de stopper et d'inverser la perte de forêts et la dégradation des sols, ne devrions-nous pas chercher à réduire la demande de bois plutôt qu'à l'augmenter ?**

La mission du FCLP est d'accélérer les progrès mondiaux pour arrêter et inverser la perte de forêts et la dégradation des sols d'ici à 2030, tout en assurant le développement durable et en promouvant une transformation rurale inclusive, grâce à un partenariat volontaire et ciblé des pays qui contribuent fortement à ce programme par des actions nationales et une collaboration internationale.

Le développement durable est nécessaire pour répondre aux besoins croissants de la population mondiale. En raison de l'augmentation prévue de la population, du niveau de vie et de l'activité économique associée, l'utilisation du bois dans la construction à l'échelle mondiale devrait doubler d'ici 2030 et tripler d'ici 2060, parallèlement à l'utilisation accrue d'autres matériaux.² L'utilisation accrue du bois, lorsqu'il provient de forêts gérées de manière durable, fait partie d'un ensemble plus large de solutions nécessaires pour atteindre l'objectif ultime du

¹ FAO, 2020 : <https://www.fao.org/3/cb7449en/cb7449en.pdf>

² OCDE, 2018 : <https://www.oecd.org/environment/waste/highlights-global-material-resources-outlook-to-2060.pdf> ; WBCSD, 2020 : <https://www.wbcd.org/contentwbc/download/10806/159810/1>.

développement durable ; la réalisation de nos objectifs de développement durable, y compris les objectifs climatiques, face à cette demande accrue du secteur du bâtiment et de la construction, nécessitera de nombreuses actions complémentaires. La demande de matières premières peut être réduite en augmentant l'efficacité de leur utilisation. Il est également essentiel de passer à des matériaux dont les émissions sur l'ensemble du cycle de vie sont plus faibles et d'envisager la réutilisation/le recyclage des produits ligneux comme moyen de répondre à la demande accrue de bois à l'avenir et de réduire potentiellement le besoin de nouvelles fibres de bois provenant de la forêt.

Pour mieux gérer l'impact de la demande actuelle et croissante de bois, il est essentiel que celui-ci provienne de forêts gérées de manière durable. L'utilisation accrue de bois provenant de forêts gérées durablement peut s'inscrire dans cette évolution vers une économie circulaire et contribuer au développement durable.

3. **Comment s'assurer que le bois utilisé dans la construction provient de forêts gérées durablement ?**

Il existe un certain nombre de systèmes de suivi et de traçabilité, de cadres juridiques et de normes de certification de la gestion durable des forêts³ utilisés aujourd'hui et qui offrent un certain degré d'assurance. L'une des actions prioritaires de cette initiative se concentre sur cette question, en vue d'identifier et de promouvoir un ou plusieurs systèmes ou approches pouvant être intégrés dans les politiques d'achat. Dans de nombreux pays, des politiques nationales et infranationales - y compris des législations et des réglementations - existent pour garantir l'utilisation de pratiques de gestion durable des forêts pour la récolte du bois. Tous les gouvernements doivent s'efforcer de mettre en place des garanties solides en matière d'approvisionnement, sous la forme de lois, de réglementations et autres outils, afin d'assurer une gestion durable des forêts.⁴

4. **Qu'est-ce que la gestion durable des forêts ?**

L'Assemblée générale des Nations Unies reconnaît que la gestion durable des forêts (GDF) est un « concept dynamique et évolutif qui vise à maintenir et à renforcer les valeurs économiques, sociales et environnementales de tous les types de forêts, dans l'intérêt des générations actuelles et futures ».⁵ Le concept de GDF englobe les forêts naturelles et plantées dans toutes les régions géographiques et zones climatiques, ainsi que toutes les fonctions de la forêt, gérées pour la conservation, la production de bois et de multiples autres objectifs, aux niveaux local, national et mondial.

³ FAO Gestion durable des forêts Boîte à outils : <https://www.fao.org/sustainable-forest-management/toolbox/modules/forest-certification/in-more-depth/fr/>

⁴ FAO 2020 : <https://www.fao.org/3/ca9825fr/ca9825fr.pdf>, p.99.

⁵ Instrument des Nations Unies sur les forêts 2015 : <https://www.un.org/esa/forests/documents/un-forest-instrument/index.html>

Le rapport spécial 2019 du GIEC sur le changement climatique et l'utilisation des terres⁶ affirme (avec un degré de confiance élevé) que « la gestion durable des forêts peut prévenir la déforestation, maintenir et renforcer les puits de carbone et contribuer à la réalisation des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. La gestion durable des forêts génère des avantages socio-économiques et fournit des fibres, du bois et de la biomasse pour répondre aux besoins croissants de la société. Si la gestion durable des forêts permet de maintenir d'importants puits de carbone, la conversion des forêts primaires en forêts gérées durablement peut entraîner des émissions de carbone pendant la transition et une perte de biodiversité ». En outre, « le renforcement de la protection des forêts, l'amélioration de la gestion des forêts et de l'agriculture, le remplacement des combustibles et l'adoption d'appareils de cuisson et de chauffage efficaces peuvent promouvoir une utilisation plus durable de la biomasse et réduire la dégradation des sols, avec pour corollaires une réduction des émissions de gaz à effet de serre, une amélioration de la santé humaine et une réduction de la charge de travail, en particulier pour les femmes et les jeunes (degré de confiance très élevé) ».

5. Si la demande accrue du secteur de la construction augmente la quantité totale de bois récolté, quel est l'impact net sur le bilan des gaz à effet de serre ?

L'impact de la récolte des arbres sur les GES dépend de plusieurs facteurs, notamment du système de gestion existant (ou de son absence), du type, de la structure physique et de l'âge de la forêt, ainsi que de l'utilisation des produits ligneux récoltés. L'exploitation non durable des forêts est actuellement une source importante d'émissions, d'où le soutien et la pression continus et croissants en faveur de l'augmentation de la superficie forestière mondiale gérée de manière durable et du stockage du carbone dans le bois pendant de plus longues périodes, tout en remplaçant les matériaux autres que le bois. Dans son rapport sur la Situation des forêts du monde 2022⁷, la FAO note que le remplacement d'un matériau non ligneux par un produit ligneux permet, en moyenne, d'éviter des émissions de carbone de 0,9 kg pour 1 kg de carbone dans le bois.

Les mesures prises ou soutenues dans le cadre de cette initiative doivent contribuer à réduire la perte de forêts et la dégradation des sols, et à renforcer les puits de carbone forestiers, en fonction de la situation de chaque pays. Selon le GIEC⁸, « la gestion durable des forêts peut maintenir ou accroître les stocks de carbone forestier et maintenir les puits de carbone forestiers, notamment en transférant le carbone dans les produits ligneux, abordant ainsi la question de la saturation des puits (degré de confiance élevé). Lorsque le carbone du bois est transféré dans les produits ligneux récoltés, ceux-ci peuvent stocker le carbone à long terme et se substituer à des matériaux à forte intensité d'émissions, réduisant ainsi les émissions dans d'autres secteurs (confiance élevée) ».

⁶ GIEC 2019 : <https://doi.org/10.1017/9781009157988.001>

⁷ FAO 2022 : <https://www.fao.org/3/cb9360fr/online/cb9360fr.html>

⁸ *ibid*

Les produits ligneux durables (tels que les produits de construction à base de bois) sont considérés comme des alternatives écologiques aux autres matériaux de construction dont la production nécessite plus d'énergie, tels que l'acier, l'aluminium et le béton. Le remplacement des matériaux de construction à forte intensité d'émissions par des produits ligneux peut contribuer à réduire les émissions globales de gaz à effet de serre. Il est également important de reconnaître qu'il existe des moyens de répondre à la demande accrue de bois dans le secteur de la construction en adaptant la façon dont nous fabriquons les produits ligneux (c'est-à-dire l'utilisation efficace de la fibre de bois par le biais de produits ligneux d'ingénierie et d'autres produits à valeur ajoutée) et la façon dont nous concevons les bâtiments afin de promouvoir la réutilisation et le recyclage des matériaux. Des approches telles que la conception en vue du désassemblage, par exemple, sont un moyen de répondre à la demande tout en réduisant la nécessité de récolter davantage et l'impact sur les bilans de GES qui en découle.

6. **L'utilisation accrue du bois dans la construction contribuera-t-elle à une diminution de la biodiversité ?**

Si les réglementations ou les incitations visant à prévenir la déforestation ou à gérer les forêts de manière durable intègrent également les valeurs et les objectifs en matière de biodiversité, la perte de biodiversité peut être évitée. Au sein de leurs juridictions, tous les gouvernements devraient veiller à ce que des garanties solides en matière d'approvisionnement, sous la forme de lois, de réglementations et d'autres outils, soient en vigueur pour assurer la gestion durable des forêts, y compris la conservation de la biodiversité. La mission du FCLP est d'accélérer les progrès mondiaux pour arrêter et inverser la perte de forêts et la dégradation des sols d'ici à 2030 tout en assurant un développement durable et en favorisant une transformation rurale inclusive. Il convient également de noter que le renforcement de la valeur économique des forêts par une utilisation accrue ou de plus grande valeur de l'offre de bois provenant de forêts gérées de manière durable peut contrecarrer les pressions visant à convertir les forêts en d'autres utilisations des terres, ce qui est un facteur clé de la perte de biodiversité. Par conséquent, les actions prises ou soutenues dans le cadre de cette initiative doivent contribuer à réduire les taux de déforestation et à accroître la couverture mondiale de GDF, qui doit inclure les valeurs et les objectifs en matière de biodiversité.

7. **Comment cette initiative affectera-t-elle ou prendra-t-elle en compte les intérêts des populations autochtones et des communautés locales ?**

Les peuples autochtones et les communautés locales (IP&LC) possèdent une expertise en matière de gestion durable des forêts sur leurs territoires, tout en utilisant leurs connaissances traditionnelles. On peut citer le Guatemala avec l'ACOFOP, le Mexique à Oaxaca et dans d'autres États, et le Brésil dans l'État du Rondônia. Il a été prouvé que la déforestation et la dégradation dans les territoires des peuples autochtones et communautés locales sont moindres par rapport aux zones naturelles protégées ; la gestion durable des forêts est un outil qui permet de conserver les forêts tout en utilisant les ressources en bois.

Les peuples autochtones peuvent bénéficier de l'utilisation du bois dans la construction lorsque des marchés sont créés ou développés pour le bois ou les produits à base de bois provenant de sources durables. En effet, cela permet une meilleure reconnaissance de la valeur des connaissances traditionnelles et de la conservation de la biodiversité appliquées dans les communautés des peuples autochtones et les communautés locales. De même, les incitations destinées à améliorer les performances environnementales, telles que les réglementations exigeant que le bois provienne de sources durables, peuvent accroître les opportunités pour les communautés qui ont géré leurs forêts de manière durable. Travailler à l'expansion des exigences en matière d'approvisionnement durable pour le bois utilisé dans la construction, dans la politique ou la réglementation, ou l'encourager, devrait contribuer à résoudre les problèmes de mauvaise application ou de mise en œuvre des normes de gestion durable des forêts et d'exploitation forestière illégale sur les territoires des peuples autochtones et des communautés locales.

8. **N'est-il pas préférable de réaffecter des bâtiments existants - même si le matériau a un taux élevé de carbone incorporé - plutôt que de construire de nouveaux bâtiments à partir de bois durable ?**

Le secteur du bâtiment contribue massivement au changement climatique et à l'épuisement des ressources. Si l'une des solutions pour résoudre ces problèmes consiste à rénover et à réaffecter les bâtiments ou à réutiliser des éléments de construction au lieu de construire de nouveaux bâtiments, les besoins mondiaux en matière de construction augmentent, le nombre de bâtiments devant presque doubler d'ici à 2050. La modernisation des bâtiments existants est un processus à moindre intensité de carbone, car elle ne nécessite pas la fabrication de nouveaux éléments de construction à forte intensité de carbone, ce qui réduit la quantité d'émissions de carbone incorporées. Cette initiative s'inscrit dans le contexte des grands principes de l'économie circulaire et de la promotion de l'utilisation de matériaux à faible teneur en carbone en général, y compris la promotion de l'efficacité des matériaux.

Associées à une approche d'économie circulaire et à la réduction des émissions tout au long de la chaîne d'approvisionnement, de l'extraction des ressources à l'élimination en passant par la production des matériaux, les politiques favorables à la construction à faible émission de carbone devraient permettre de réduire les émissions de GES sur l'ensemble du cycle de vie et d'augmenter les stocks et l'absorption de carbone.

9. **Comment cette initiative s'inscrit-elle dans une approche de décarbonisation de la construction fondée sur l'ensemble du cycle de vie ?**

Cette initiative s'inscrit dans le contexte des grands principes de l'économie circulaire et collaborera étroitement avec des organisations telles que GlobalABC, qui travaillent à la mise en œuvre d'une approche fondée sur l'ensemble du cycle de vie dans les politiques relatives à l'environnement bâti. Une approche fondée sur l'ensemble du cycle de vie doit chercher à :⁹

⁹ Stratégie de : site web de GlobalABC, & Programme des Nations Unies pour l'environnement (2023). *Matériaux de construction et climat : Construire un nouvel avenir*. Nairobi

- **Éviter** : la surutilisation des matériaux et l'extraction de nouveaux matériaux en construisant (avec) moins, en réutilisant et en recyclant les bâtiments et les matériaux dans la mesure du possible.
- **Abandonner** : les matériaux conventionnels à fort impact au profit de matériaux innovants à base de terre et de biomasse, tels que le bois, le bambou et la biomasse.
- **Améliorer** : les matériaux conventionnels, non renouvelables et à forte teneur en carbone, tels que le béton, l'acier et l'aluminium, et ne les utiliser qu'en cas de nécessité.

10. N'avons-nous pas besoin de bois de plantation pour soutenir une bioéconomie en plein essor ?

Le rapport spécial 2019 du GIEC sur le changement climatique et l'utilisation des terres¹⁰ affirme (avec un degré de confiance élevé) que « la gestion durable des forêts peut prévenir la déforestation, maintenir et renforcer les puits de carbone et contribuer à la réalisation des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. La gestion durable des forêts génère des avantages socio-économiques et fournit des fibres, du bois et de la biomasse pour répondre aux besoins croissants de la société. Si la gestion durable des forêts permet de maintenir d'importants puits de carbone, la conversion des forêts primaires en forêts gérées durablement peut entraîner des émissions de carbone pendant la transition et une perte de biodiversité ». La [Coalition internationale pour une exploitation forestière durable](#) (International Sustainable Forestry Coalition) lancée en septembre 2023, est un exemple de la manière dont les leaders du secteur forestier mondial s'engagent dans la transition vers une bioéconomie circulaire en gérant soigneusement les plantations et les forêts semi-naturelles afin d'équilibrer les fonctions de conservation et de production.

11. L'augmentation de la demande de bois dans les bâtiments et la construction pourrait-elle accroître les incitations à la récolte illégale ?

Compte tenu du niveau actuel d'exploitation illégale des forêts, tous les gouvernements devraient veiller à ce que des garanties solides en matière d'approvisionnement, sous la forme de lois, de réglementations et d'autres outils, soient en vigueur pour assurer la gestion durable des forêts, quelle que soit l'utilisation prévue du bois récolté. Lorsque la récolte illégale de bois est endémique en raison de l'absence de réglementation, du manque de ressources pour le suivi et l'application et/ou de l'insuffisance des garanties juridiques, économiques ou autres, ou des incitations pour le propriétaire forestier à entretenir les forêts, la valeur supplémentaire générée par une demande accrue de bois durable pour la construction, par opposition au bois exploité illégalement, devrait contribuer à réduire la récolte illégale.

¹⁰ GIEC, 2019 : <https://doi.org/10.1017/9781009157988.00>